



**Ward Boundary Review 2020**  
**Examen des limites de quartiers 2020**



# **RAPPORT SUR LES OPTIONS RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE**

**Préparé par :**  
**Beate Bowron Etcetera**  
**Hemson Consulting Ltd.**  
**The Davidson Group**

**Participez en ligne ou en personne**  
**Voyez comment sur [ottawa.ca/limitesdequartier](http://ottawa.ca/limitesdequartier)**  
**Demandez-le-nous à [limitesdequartier@ottawa.ca](mailto:limitesdequartier@ottawa.ca)**

Le Comité des finances et du développement économique et le Conseil municipal ont reçu le [Rapport sur les options](#) dans le cadre de l'examen des limites de quartier le 7 juillet 2020 et le 15 juillet 2020, respectivement. Le Rapport sur les options inclut cinq options pour le redécoupage des quartiers d'Ottawa.

Lors de sa réunion du [15 juillet 2020](#), le Conseil de la Ville d'Ottawa a approuvé une motion visant à demander que l'équipe d'examen des limites de quartier 2020 élabore une autre option, soit l'option 6, laquelle sera soumise à la discussion lors de la deuxième phase du processus de consultation publique, parallèlement aux cinq options mentionnées dans le Rapport sur les options.

La motion du Conseil est présentée dans sa totalité à l'Annexe A, dans laquelle sont énoncés les cinq critères à prendre en compte dans l'élaboration de cette sixième option. Le présent rapport supplémentaire examine chacun de ces critères ainsi que leurs répercussions sur l'option 6. Il inclut par ailleurs une carte indiquant les limites de quartier de cette option (Annexe B) ainsi qu'un tableau pour les années électorales 2022, 2026, 2030 et 2034 montrant la projection de la population pour les quartiers proposés et les écarts par rapport à la moyenne de population des quartiers de « l'année cible » 2026 (Annexe C).

Le dernier redécoupage des limites de quartier d'Ottawa date de 15 ans et depuis lors, la ville s'est considérablement développée. Les raisons qui motivent à présent un examen des limites de quartier sont expliquées dans deux des documents du projet, nommément le [Document d'information](#) sur l'examen des limites de quartier 2020 (mars 2020) et le [Rapport sur les options](#) (juillet 2020). Le Rapport sur les options présente cinq options pour le redécoupage des quartiers d'Ottawa et définit la méthode utilisée pour concevoir le tracé des limites de quartier à Ottawa. Le présent Rapport supplémentaire porte exclusivement sur l'option 6 et devrait être lu conjointement avec le principal Rapport sur les options.

Le Conseil a demandé que cinq critères soient pris en considération dans l'élaboration de la sixième option :

1. S'occuper en priorité des trois (3) quartiers dont il est prévu que la population excède grandement la population moyenne de quartier et l'écart de population acceptable en 2026, soit Barrhaven, Cumberland et Gloucester–Nepean-Sud;
2. Tenir compte de la décision de la CAMO de 2002 et de celle de la Cour suprême du Canada de 1991, qui reconnaissent et protègent les collectivités rurales et autres communautés d'intérêts, en vue de minimiser, lorsque possible, les

effets des changements importants sur les limites de quartiers et les communautés d'intérêts établies;

3. Gérer les répercussions des changements importants sur les limites de quartiers et les communautés d'intérêts établies, surtout dans le secteur urbain, tel que défini dans le Rapport sur les options;
4. Veiller à ce que les communautés d'intérêts similaires et géographiquement rapprochées soient situées dans le même quartier;
5. Tenir compte de la directive du Conseil de juin 2019, qui visait à maintenir le nombre de quartiers actuels.

Puisqu'ils sont interdépendants, ces cinq critères ont été pris en compte dans l'élaboration de l'option 6. Pour constituer un cadre de référence, le Tableau 1 montre les projections de population pour les quatre prochaines élections en fonction des quartiers actuels. L'équipe d'examen des limites de quartier 2020 a le mandat d'établir des limites de quartier pouvant être utilisées pour trois, et peut-être quatre élections.

**Tableau 1 – Projections de populations actuelles des quartiers par année électorale**

Quartier actuel	2022	2026	2030	2034
Baie	44 605	45 618	46 643	47 569
Collège	53 520	53 966	54 424	54 763
Knoxdale-Merivale	42 940	43 303	43 677	43 955
Gloucester-Southgate	49 924	50 424	50 935	51 336
Beacon Hill-Cyrville	37 365	38 578	39 804	40 945
Rideau-Vanier	48 830	50 578	52 343	53 997
Rideau-Rockcliffe	41 244	43 203	45 178	47 059
Somerset	48 587	51 438	54 312	57 073
Kitchissippi	53 303	57 456	61 639	65 696
Rivière	50 048	50 949	51 863	52 666
Capitale	42 091	43 115	44 152	45 094

Alta Vista	47 938	48 561	49 197	49 725
<b>Total - Quartiers urbains</b>	<b>560 396</b>	<b>577 189</b>	<b>594 167</b>	<b>609 878</b>
Orléans	52 672	53 383	54 106	54 713
Innes	46 262	50 208	54 181	58 044
Barrhaven	65 327	70 910	76 530	81 995
Kanata-Nord	46 530	49 606	52 706	55 696
Stittsville	40 541	49 361	58 229	66 989
Gloucester-Nepean-Sud	68 453	77 922	87 448	96 803
Kanata-Sud	53 988	55 137	56 302	57 346
<b>Total - Quartiers suburbains</b>	<b>373 774</b>	<b>406 527</b>	<b>439 503</b>	<b>471 587</b>
West Carleton-March	30 076	33 553	37 051	40 476
Cumberland	54 993	59 545	64 128	68 581
Osgoode	29 240	30 888	32 549	34 142
Rideau-Goulbourn	31 675	34 114	36 570	38 951
<b>Total - Quartiers ruraux</b>	<b>145 985</b>	<b>158 099</b>	<b>170 298</b>	<b>182 149</b>
<b>Total général - Ville d'Ottawa</b>	<b>1 080 155</b>	<b>1 141 815</b>	<b>1 203 968</b>	<b>1 263 613</b>
Moyenne de la population des quartiers	46 963	49 644	52 346	54 940

Le Tableau 1 révèle la croissance rapide attendue de la ville au cours de la prochaine décennie et, plus important encore, où cette croissance surviendra. Le taux de croissance dans les secteurs suburbains et le déséquilibre que cela entraînera dans les populations de quartier sont ce qui a motivé au départ la tenue d'un examen des limites de quartier.

Le présent Rapport supplémentaire évalue chacun des critères pour déterminer la possibilité et la façon de les appliquer dans une sixième option.

### ***Critère n° 1 – Accent sur la croissance suburbaine***

Le Tableau 1 montre que les trois quartiers suburbains à croissance rapide sont Barrhaven, Gloucester-Nepean-Sud et la zone suburbaine de Cumberland. La croissance de ces secteurs exige l'ajout de deux quartiers pour que la population des quartiers soit comparable à celle des autres quartiers. Les options présentées dans le [Rapport sur les options](#) prennent en compte cette croissance. Plus précisément, les options 1 à 4 prévoient l'ajout d'un nouveau quartier dans le secteur Barrhaven ainsi que d'un autre nouveau quartier dans la zone suburbaine de Cumberland. L'option 6 prévoit aussi l'ajout de deux nouveaux quartiers dans les régions suburbaines Ottawa-Sud et Ottawa-Est. La région suburbaine Ottawa-Ouest n'a pas besoin d'un quartier additionnel.

Dans le [Rapport sur les options](#), les options 1 à 5 déplacent le développement suburbain, qui se situe actuellement dans les quartiers ruraux adjacents, mais à l'intérieur de la limite du secteur de croissance urbaine, vers les quartiers suburbains. L'option 6 poursuit cette approche, ce qui satisfait au premier critère de la motion du Conseil.

### ***Critère n° 2 – Communauté rurale d'intérêt***

Ce critère met principalement l'accent sur les régions et les communautés rurales d'Ottawa, bien qu'il fasse plus largement référence aux communautés d'intérêt et à la possibilité de réduire le plus possible les répercussions du changement des limites. La communauté rurale occupe une place spéciale dans la géographie d'Ottawa et elle constitue une communauté d'intérêt distincte avec ses propres difficultés. On entend souvent qu'Ottawa compte quatre quartiers ruraux. Cependant, la population du quartier Cumberland est en grande majorité suburbaine. On estime en effet que d'ici 2026, 76 % de la population de Cumberland se trouvera en région suburbaine. Il ne resterait donc plus que 14 150 résidents dans la région rurale.

Bien qu'il soit généralement admis que les régions rurales peuvent avoir des populations de quartier moyennes moins nombreuses et parviennent néanmoins à atteindre une représentation effective, un quartier rural de moins de 15 000 résidents n'est pas viable. Les options 1 à 4 créent trois quartiers dans la région rurale d'Ottawa qui, bien que ruraux par nature, n'ont pas de vastes populations « suburbaines ». Un nouveau quartier rural combine le secteur rural de Cumberland et le quartier Osgoode. Sa population est plus importante que celle des deux autres quartiers ruraux; cependant, les tentatives pour égaliser les populations rurales des trois quartiers ruraux

ont entraîné d'importants changements des limites de quartier, la création de limites mal définies et la perturbation des communautés d'intérêt dans les régions rurales.

L'option 6 combine également le quartier Osgoode et la portion rurale du quartier Cumberland en un seul quartier. Les limites des deux autres quartiers ruraux demeurent en grande partie inchangées, sauf pour quelques ajustements mineurs qui ont découlé de la première phase du processus de consultation publique et du déplacement du développement suburbain vers les quartiers suburbains adjacents.

Les quartiers ruraux couvrent de vastes territoires. Le nouveau quartier Osgoode-Cumberland par exemple s'étend sur 812 kilomètres carrés. Cependant, cela n'est pas tellement différent du quartier West Carleton-March qui fait 765 kilomètres carrés et du quartier Rideau-Goulbourn qui couvre 728 kilomètres carrés.

Ces trois quartiers ruraux, qui ont une population suburbaine moindre, répondent au deuxième critère.

### ***Critère n° 3 – Changements des limites de quartier***

Les cinq options présentées dans le [Rapport sur les options](#) entraînent toutes d'importants changements des limites de quartier dans la zone urbaine située à l'intérieur de la Ceinture de verdure. Les options 3 à 5 en particulier changent considérablement les limites. Le troisième critère vise à réduire le plus possible les répercussions sur les limites de quartier actuelles et les communautés d'intérêt, surtout en zone urbaine.

Ces changements importants des limites de quartier résultent des efforts déployés pour maintenir un écart en matière de parité électorale d'au plus +/-10 % dans la région urbaine. L'option 6 assouplit la parité électorale à +/-15 %. Bien que non optimal, un écart de +/-15 % en matière de parité électorale demeure une composante acceptable de la représentation effective.

Comme l'indique le tableau intitulé *Projection de la population et des écarts* qui se trouve à l'Annexe C, avec ce changement, seul le quartier W6-13 (Beacon Hill-Cyrville) se situe hors de l'écart de +/-15 % en 2026, soit à -17,3 %. Toutes les autres limites de quartier de la région urbaine se situent à l'intérieur de la fourchette de +/-15 %.

La première phase du processus de consultation publique suggérait des changements mineurs, souvent appelés des « ajustements ». L'option 6 tente si possible d'intégrer ces suggestions.

Comme il en a été question à la rubrique Critère n° 1, des changements s'imposent pour composer avec la croissance rapide des régions suburbaines. Un quartier a par exemple été ajouté dans la région suburbaine d'Ottawa-Sud (quartiers 3 et 22 actuels) et dans la région suburbaine d'Ottawa-Est (quartiers 1, 2 actuels et portion suburbaine du quartier 19). À Ottawa-Ouest (quartiers 4, 6 et 23 actuels), les trois quartiers se situent tous à l'intérieur de la fourchette de +/-15 % et peuvent conserver leur configuration actuelle.

Amener la fourchette de parité électorale à +/-15 %, apporter quelques légers changements aux limites dans la région urbaine et ajouter deux nouveaux quartiers suburbains répondent au troisième critère.

#### ***Critère n° 4 – Communautés d'intérêt***

Le respect des communautés d'intérêt est l'une des principales composantes de la représentation effective. L'objet principal du quatrième critère est également mentionné au deuxième et au troisième critère.

Réduire au minimum le besoin d'ajuster les limites en région urbaine, laisser essentiellement aux trois quartiers de la région suburbaine d'Ottawa-Ouest leur configuration actuelle et la présence de trois quartiers ruraux contribuent en grande partie à satisfaire au quatrième critère. Les limites des régions suburbaines d'Ottawa-Sud et d'Ottawa-Est seront notablement modifiées par l'ajout d'un nouveau quartier dans chacune d'elle.

Dans la région suburbaine d'Ottawa-Sud, l'ajout d'un nouveau quartier définit les communautés de Barrhaven et de Riverside-Sud/Findlay Creek et constitue une amélioration par rapport à la configuration existante de quartier. De plus, la rivière Rideau devient une limite évidente et reconnaissable.

Certaines préoccupations ont été soulevées dans la région suburbaine d'Ottawa-Est à l'égard de la division de certaines communautés d'intérêt et de certains quartiers. L'option 6 a tenté de régler ce problème en créant des limites de quartier qui reflétaient mieux les communautés établies.

#### ***Critère n° 5 – Conservation des 23 quartiers***

Ce critère fait référence à la conservation du nombre actuel de quartiers. La réponse aux quatre premiers critères provoque la création d'un autre quartier résultant de l'ajout de deux quartiers dans la région suburbaine et l'élimination d'un quartier dans la région

rurale. La mise en œuvre du critère n° 5 demanderait le retrait d'un autre quartier, soit dans la région rurale ou dans la région urbaine.

Il y a deux façons d'éliminer un quartier en région rurale. La première consiste à ne conserver que deux quartiers ruraux. Cependant, ces deux quartiers auraient une population supérieure à celle de la moyenne des quartiers en région urbaine, tout en conservant leurs territoires géographiques plus étendus. Comme nous l'avons vu dans l'option 5, pour avoir seulement deux quartiers ruraux, il faut augmenter la population moyenne des quartiers au-delà de 65 000 résidents et réduire le nombre total de quartiers à 17, ce qui entraîne des réductions de quartier dans tous les secteurs de la ville.

Une autre approche consiste non pas à ajouter des quartiers ruraux aux régions suburbaines, mais à réduire leurs populations en étendant les quartiers ruraux adjacents dans les régions suburbaines à l'intérieur de la limite du secteur de croissance urbaine. Bien que cela pourrait équilibrer les populations, la communauté d'intérêt pourrait aussi être entièrement assimilée à l'intérieur de la communauté suburbaine, ce qui perturberait plusieurs communautés établies dans les régions rurales et suburbaines d'Ottawa.

Ces deux approches, c'est-à-dire réduire le nombre de quartiers ruraux à deux et transformer la communauté rurale en banlieue, conduiraient à un système de quartiers qui n'atteindrait pas la représentation effective. Cette approche serait incompatible avec les critères 1 à 4.

L'autre façon de conserver 23 quartiers consiste à retirer un quartier de la région urbaine. C'est ce qui était proposé dans les options 3 et 4, mais cela a entraîné un important déplacement des limites de tous les quartiers à l'intérieur de la Ceinture de verdure. Le troisième critère suggère fortement qu'il faudrait éviter de recourir à cette approche.

### ***Résumé***

La sixième option tient compte des critères 1 à 4 et maintient une représentation effective. Cependant, le critère 5 est incompatible avec les critères 1 à 4, en particulier les critères 2 et 3. L'option 6 répond aux critères 1 à 4 de la motion du Conseil, mais non au critère 5. En conséquence, l'option 6 compte 24 quartiers.



L'option 6 ne change pas les limites actuelles des quartiers suivants : Kanata-Nord (quartier 4); Stittsville (quartier 6) et Kanata-Sud (quartier 23). Une série de cartes des quartiers décrivant l'option 6 est incluse à l'Annexe B.

L'Annexe C est le tableau Projection de la population et des écarts de l'option 6 et illustre les populations projetées et les écarts de la parité électorale calculés pour les années électorales 2022, 2026, 2030 et 2034. Les écarts sont basés sur une population moyenne des quartiers de 47 900 résidents pour l'année de référence 2026.

D'après les cartes et le tableau de projection de la population et des écarts, l'option six, à l'instar des options 1 à 5, procure un système de quartiers valable pour trois élections. La réserve pour toutes les options est que les régions suburbaines devront être ajustées à la suite de l'élection de 2030.

**ANNEXE A**  
**MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL D'OTTAWA, LE 15 JUILLET 2020**

**City Council, Standing Committee and Commission**  
**Conseil, comités permanents et commission**

**Motion**

**Notice of Motion / Avis de motion**

**Council / Conseil**

Report / Agenda : Ordre du jour 37 du conseil municipal  
Item / Article : 13

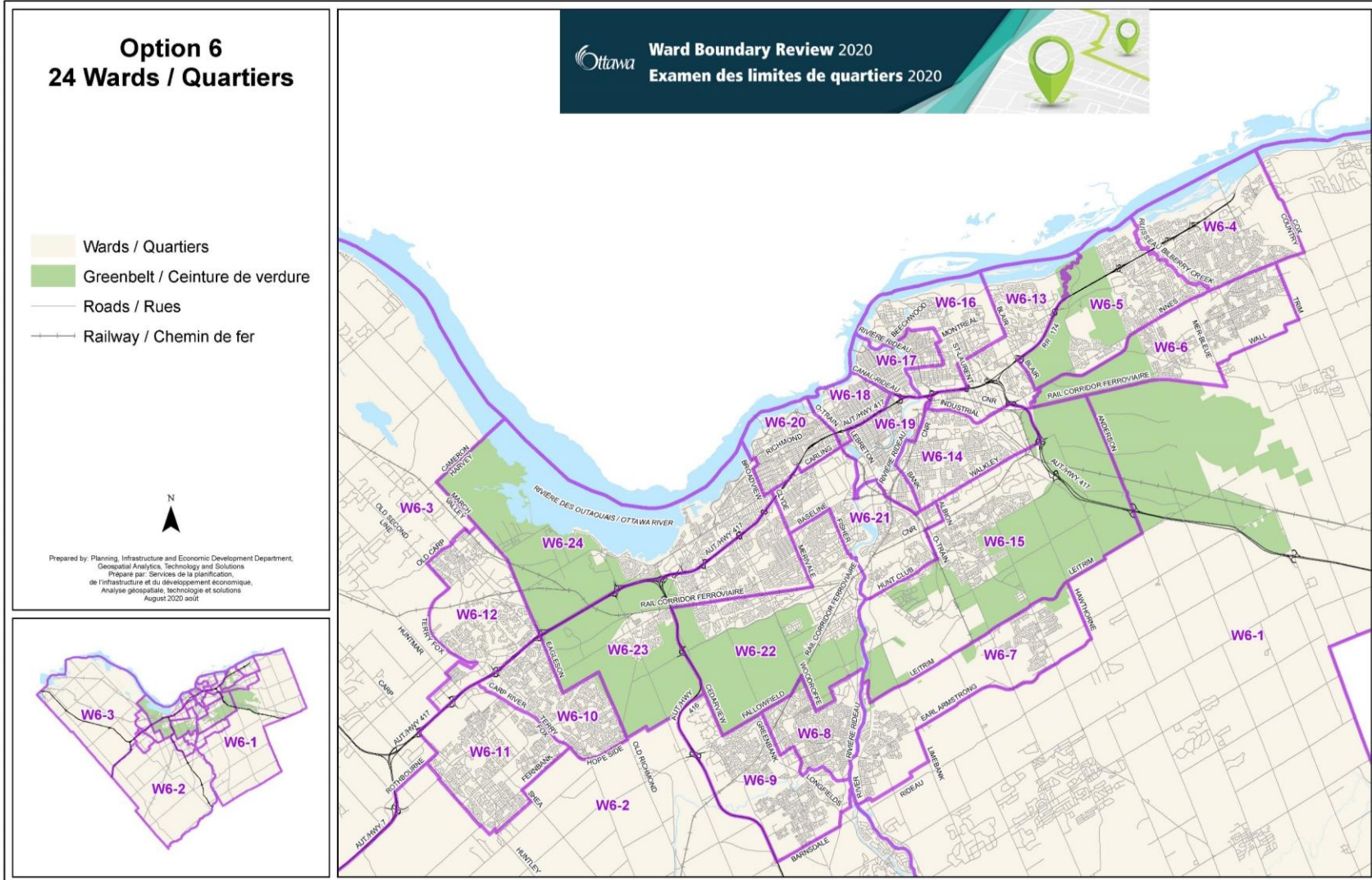
Objet : Examen des limites de quartiers d'Ottawa 2020 – Rapport sur les options

Moved by / Motion de : **Maire J. Watson**  
Seconded by / Appuyée par : **Conseillère J. Harder**

**IL EST RÉSOLU QU'il soit demandé à l'équipe de consultants chargée de l'examen des limites de quartiers de trouver une sixième option à ajouter à la deuxième phase de consultation publique d'après les critères suivants :**

- 1. S'occuper en priorité des trois (3) quartiers dont il est prévu que la population excède grandement la population moyenne de quartier et l'écart de population acceptable en 2026, soit Barrhaven, Cumberland et Gloucester–Nepean-Sud;**
- 2. Tenir compte de la décision de la CAMO de 2002 et de celle de la Cour suprême du Canada de 1991, qui reconnaissaient et protégeaient les collectivités rurales et autres communautés d'intérêts, en vue de minimiser, lorsque possible, les effets des changements importants sur les limites de quartiers et les communautés d'intérêts établies;**
- 3. Gérer les répercussions des changements importants sur les limites de quartiers et les communautés d'intérêts établies, surtout dans le secteur urbain, tel que défini dans le Rapport sur les options;**
- 4. Veiller à ce que les communautés d'intérêts similaires et géographiquement rapprochées soient situées dans le même quartier;**
- 5. Tenir compte de la directive du Conseil de juin 2019, qui visait à maintenir le nombre de quartiers actuels.**

# ANNEXE B CARTE DE L'OPTION 6



## ANNEXE C

Ville d'Ottawa Projection de la population et des écarts pour les années électorales								
Option 6	2022		2026		2030		2034	
	Population	Écart	Population	Écart	Population	Écart	Population	Écart
Quartiers ruraux								
W6-1	41 734	-12,9%	43 530	-9,1 %	45 343	-5,3 %	47 060	-1,8 %
W6-2	30 864	-35,6%	33 293	-30,5 %	35 739	-25,4 %	38 112	-20,4 %
W6-3	29 317	-38,8%	32 038	-33,1 %	34 778	-27,4 %	37 448	-21,8 %
Quartiers suburbains								
W6-4	51 450	7,4 %	53 757	12,2 %	56 085	17,1 %	58 295	21,7 %
W6-5	47 311	-1,2 %	47 591	-0,6 %	47 880	0,0%	48 066	0,3 %
W6-6	41 366	-13,6 %	47 825	-0,2 %	54 322	13,4 %	60 714	26,8 %
W6-7	36 066	-24,7 %	44 143	-7,8 %	52 264	9,1 %	60 289	25,9 %
W6-8	52 580	9,8 %	53 215	11,1 %	53 863	12,4 %	54 394	13,6 %
W6-9	47 253	-1,4 %	53 615	11,9 %	60 017	25,3 %	66 300	38,4%
W6-10	53 472	11,6 %	54 107	13,0 %	54 756	14,3 %	55 286	15,4 %
W6-11	41 058	-14,3 %	50 391	5,2 %	59 775	24,8 %	69 049	44,2 %
W6-12	47 290	-1,3 %	51 121	6,7 %	54 979	14,8 %	58 724	22,6 %
Quartiers urbains								
W6-13	38 118	-20,4 %	39 606	-17,3 %	41 110	-14,2 %	42 525	-11,2 %
W6-14	46 936	-2,0 %	47 279	-1,3 %	47 633	-0,6 %	47 883	0,0 %
W6-15	49 924	4,2 %	50 424	5,3 %	50 935	6,3 %	51 336	7,2 %
W6-16	41 494	-13,4 %	43 457	-9,3 %	45 437	-5,1 %	47 322	-1,2 %
W6-17	48 830	1,9 %	50 578	5,6 %	52 343	9,3 %	53 997	12,7 %
W6-18	48 587	1,4 %	51 438	7,4 %	54 312	13,4 %	57 073	19,1 %
W6-19	42 091	-12,1 %	43 115	-10,0 %	44 152	-7,8 %	45 094	-5,9 %
W6-20	46 503	-2,9 %	50 628	5,7 %	54 781	14,4 %	58 823	22,8 %
W6-21	49 427	3,2 %	50 068	4,5 %	50 722	5,9 %	51 265	7,0 %
W6-22	42 940	-10,4 %	43 303	-9,6 %	43 677	-8,8 %	43 955	-8,2 %
W6-23	53 520	11,7 %	53 966	12,7 %	54 424	13,6 %	54 763	14,3 %
W6-24	52 026	8,6 %	53 326	11,3 %	54 643	14,1 %	55 842	16,6 %
Ville d'Ottawa - Total	1 080 155		1 141 815		1 203 968		1 263 614	

La moyenne de la population des quartiers pour l'année de référence 2026 est de 47 900.